

Décision

Générale

colonial

Décision n° 56-419-1931 Permissions.

n° 56-419-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 octobre 1931

Numéro JO
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro
31 octobre 1931

TEXTE INTÉGRAL

une permission de deux luois, dont quinze jours à solde entière, quinze jours à demi-solde et un mois sans solde, vaable du 1er octobre au 30 novembre 1931 inclus, est accordée au garde méhariste de 1er classe Mile 3 Diril Farah. Une permission de un mois à demi-solde, valable du 1er octobre au 31 octobre 1931 inclus, est accordée au garde méhariste de 2e classe Mle 34 Ouabari Ounganeh.